



Rapport d'Orientations
Budgétaires
Ville d'ISNEAUVILLE
76230

1 - Rappel réglementaire

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Il a pour objectif d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le Débat sur les Orientations Budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget.

Ce débat ne doit pas être organisé à une date trop proche de celle du vote du budget, cela afin que les élus disposent du temps de réflexion et de préparation nécessaire pour délibérer. Le Conseil Municipal d'ISNEAUVILLE a validé le délai de deux semaines dans son règlement budgétaire et financier par délibération du 29 février 2024.

Le vote du budget sera proposé au Conseil Municipal en séance prévue le 3 avril 2025.

Le Débat sur les Orientations Budgétaires doit s'appuyer sur un Rapport présenté par Madame la Maire avant le débat (articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du CGCT).

Le délai maximal de convocation est fixé à 5 jours francs pour les communes de 3500 habitants et plus (article L. 2121-12 du CGCT)

Ce délai peut être abrégé en cas d'urgence mais ne peut en aucun cas être inférieur à un jour.

L'article L. 2121-12 du CGCT prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal » pour chaque point soumis à délibération.

Dans le cas présent, l'obligation de transmettre une note explicative de synthèse à la convocation ne s'applique pas dans la mesure où le DOB constitue uniquement une mesure préparatoire au vote du budget de la commune et ne donne pas lieu à un vote.

Les élus doivent disposer des informations nécessaires pour intervenir dans ce débat.

Leur absence est de nature à entacher d'irrégularité la procédure d'adoption du budget primitif.

Les éléments explicités au ROB prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Pour la ville d'Isneauville, les orientations budgétaires envisagées portent sur :

- les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elle présente notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération spécifique et le contenu doit être retracé dans un compte-rendu de séance.

Cette délibération et ce rapport doivent être transmis au représentant de l'État et à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie dont dépend la ville d'ISNEAUVILLE.

2 - Les tendances budgétaires et les orientations de la ville

a) Les principaux éléments de la préparation budgétaire 2025 :

Pour l'année 2025, le budget réservera une part importante encore pour les charges d'énergie (gaz et électricité) suite à la régularisation du litige datant d'avril 2023.

Pour rappel, ce litige concernait le problème de facturation des abonnements et consommations d'énergie communs aux deux entités : commune et résidence autonomie. Les factures ont été rééditées par EDF Collectivités en novembre 2024. Le gaz a donc été mandaté tout début 2025 et reste le règlement de l'électricité suite à nos vérifications.

En section fonctionnement également, une augmentation des prestations de services est envisagée suite au projet de délégation d'entretien des espaces verts de la commune.

Pas de recours à l'emprunt complémentaire cette année.

En section investissement : les projets listés ci-dessous.

Pour rappel, la commune est passée à la comptabilité M57 au 1er janvier 2024. Elle s'est dotée d'un nouveau logiciel de comptabilité, finances et gestions des biens. Au 1^{er} janvier 2025, le gouvernement a modifié et supprimé certaines fonctions ; ce qui induit une écriture à de nouvelles imputations.

b) Les priorités pour l'année 2025 :

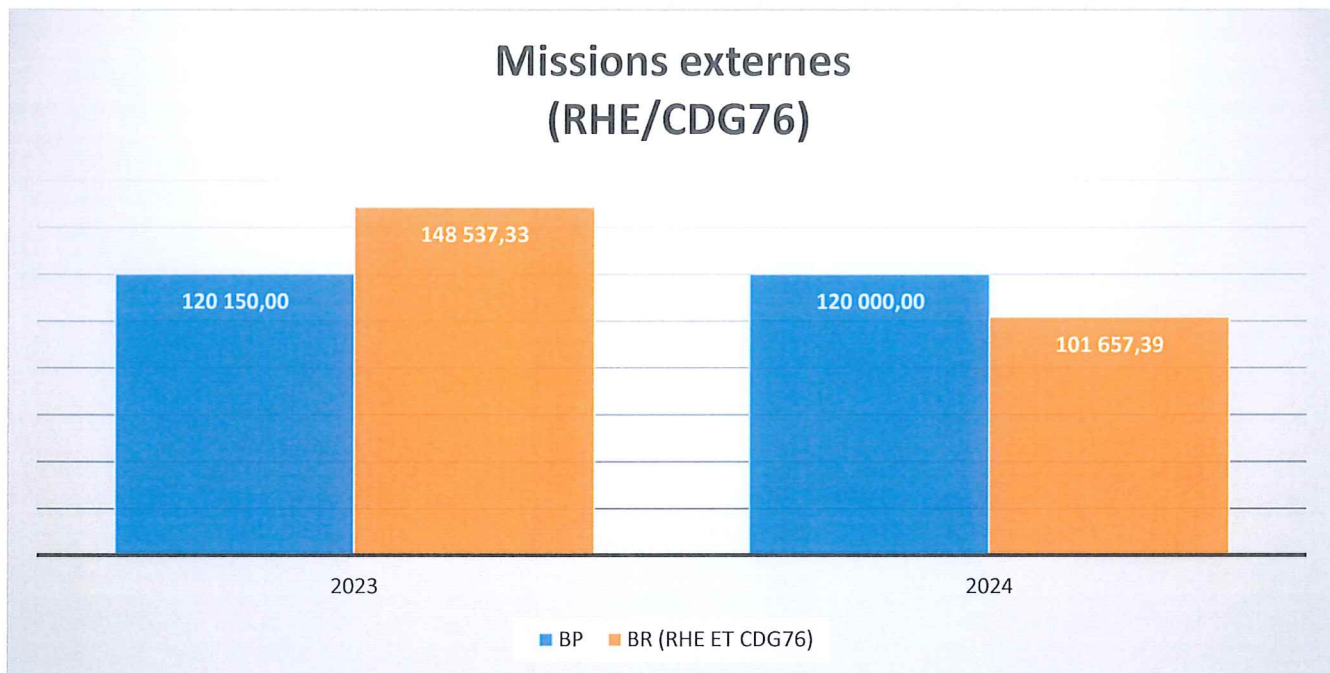
Le premier poste de dépenses concernera toujours la masse salariale. A noter, nous avons été obligés de recruter des agents contractuels en 2024 suite aux indisponibilités de plusieurs agents.

Cependant, les prévisions de recours au personnel extérieur ont été respectées (ci-dessous le montant budgété et le montant réalisé en 2024). La différence de 2023 correspondant aux régularisations des mandatements de 2022.

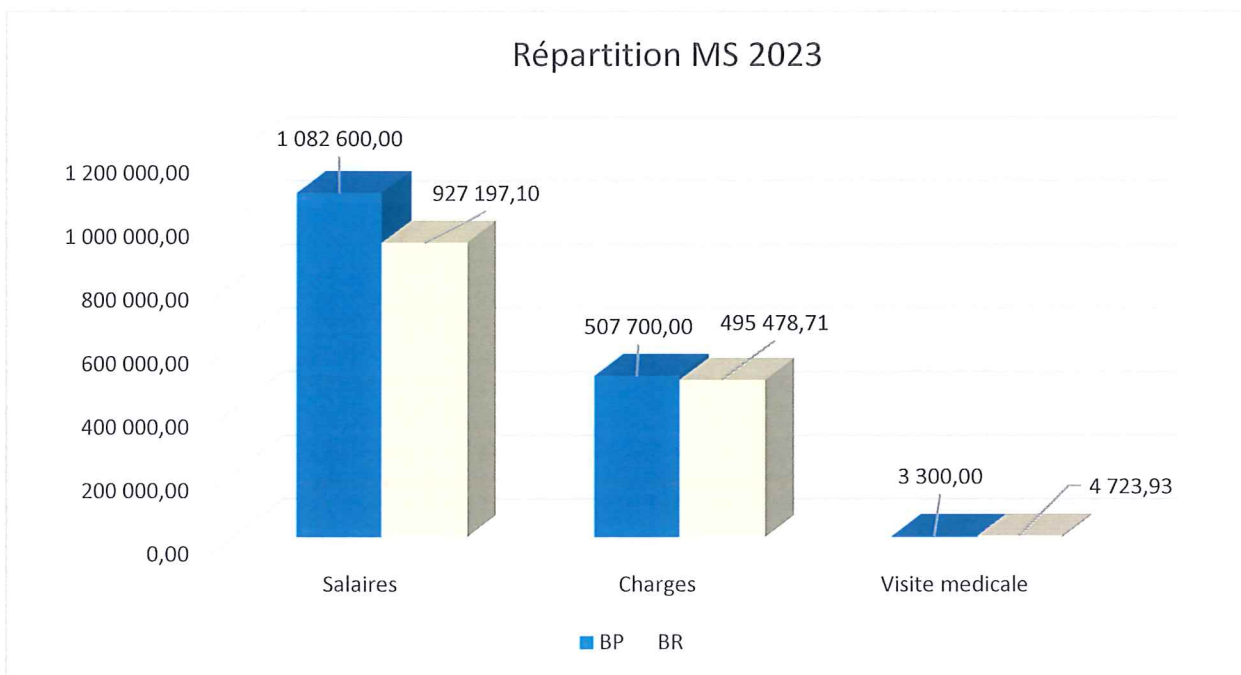
Les recrutements ont permis la diminution du personnel intérimaire.

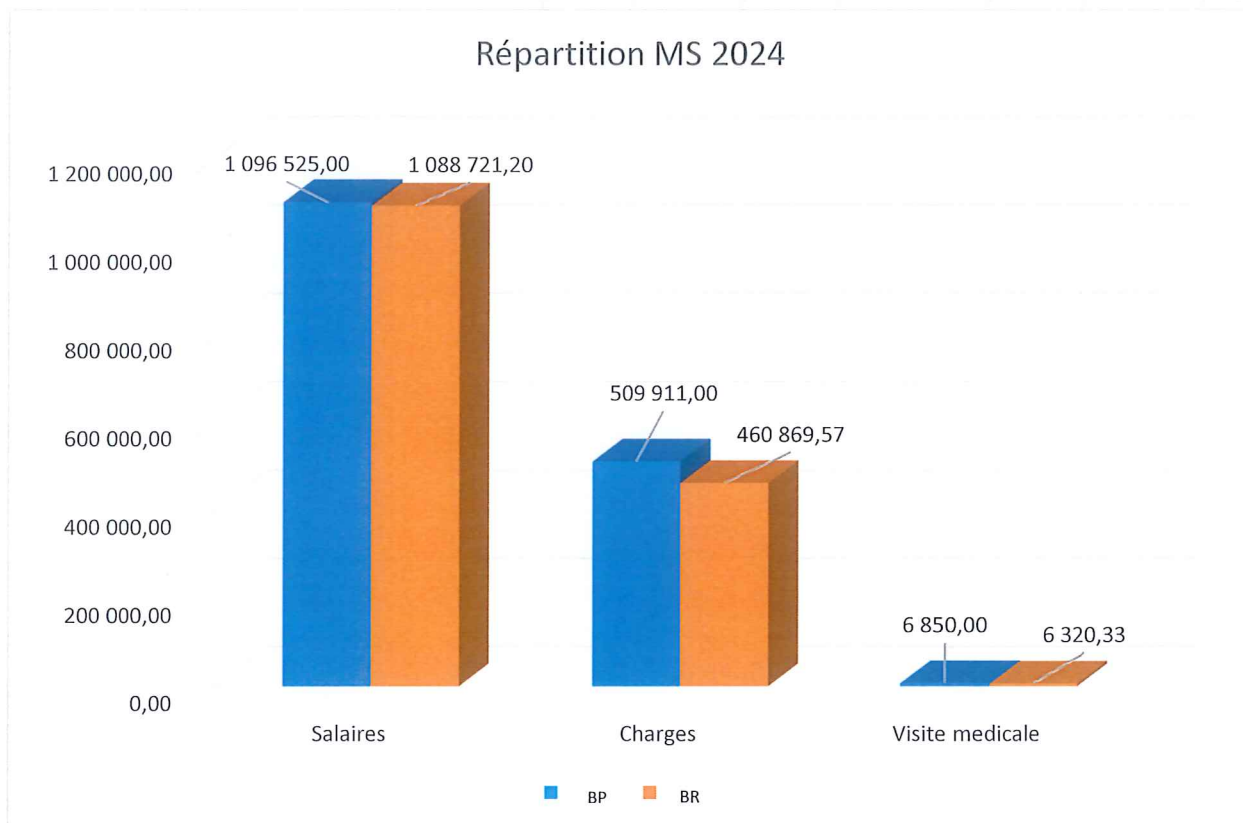
Montant du personnel extérieur 2023 : 148 537.33 €

Montant du personnel extérieur 2024 : 101 657.39 €



Masse salariale :





L'augmentation des visites médicales concerne les régularisations des dossiers du personnel non traités depuis 2017 ; personnel en longue durée et longue maladie dans le cadre des visites d'expertises.

La poursuite du programme de la mandature 2022-2026 :

- Maitrise des énergies, biodiversité, rénovation thermique des bâtiments communaux
- Continuité de l'action culturelle
- Aménagement urbain : éco-responsabilité et développement durable à prendre en compte, végétalisation
- Renforcement de la sécurité des biens et des personnes

L'exercice 2025 sera donc tourné vers la mise en œuvre des projets suivants :

- Travaux de réhabilitation des bâtiments communaux (remplacement des huisseries groupe scolaires, salle des fêtes, mairie et entretien général)
- Etude planification des travaux d'entretien de l'Eglise St Germain
- Audit énergétique du groupe scolaire
- Contrôle d'accès des écoles et des mairies
- Finalisation de l'extension du dispositif de vidéo protection urbaine
- La validation du Plan Communal de Sauvegarde et de la Réserve Communale de Sécurité Civile
- Acquisitions de matériels et équipement spécialisés dans les différents services communaux
- Mobilier urbain et de sécurité
- Etude assistant de maîtrise d'ouvrage sur les locaux de la mairie et de l'annexe mairie mais également sur le modulaire salle des mariages et l'aménagement du terrain convivial au 509 rue de l'Eglise
- Le développement de zones de convivialité (terrain 509 rue de l'Eglise) intergénérationnelles avec des actions pour créer des îlots de fraîcheur, basées sur la végétalisation, un espace qui répond à des enjeux primordiaux dans la lutte face au changement climatique et de biodiversité
- Végétalisations des espaces communaux et des écoles (potagers)
- Installation d'un récupérateur d'eaux pluviales aux ateliers communaux
- Matériel informatique, logiciels, sonorisation et audiovisuel

- Sculpture en hommage aux victimes des attentats
- Le suivi des études sur les logements sociaux suite à la signature en 2024 du contrat de mixité sociale entre la ville, la Métropole Rouen Normandie, l'Etat et l'Etablissement Public Foncier de Normandie mais également la convention d'étude de stratégie foncière habitat
- Tableau des scores gymnase
- Etude rénovation vestiaires foot et isolation par l'extérieur gymnase Amélie MAURESMO
- Réhabilitation du terrain multisports Place Alfred Cramilly

Comme chaque année, afin de permettre le financement de ces dépenses, la recherche de subventions sera entreprise au niveau de l'Etat, du Département, de la Métropole Rouen Normandie, etc..

Nous allons recevoir cette année des reliquats de 2021 2022 2023 avoisinant les 35 000 €.

c) Les objectifs de dépenses et de recettes

En section de fonctionnement, l'objectif général d'évolution des dépenses de fonctionnement sera stationnaire à l'exception des régularisations des factures d'énergies et des prestations de service.

Une augmentation destinée à couvrir le contrat de prévoyance du personnel à compter du 1er janvier 2025 suite à l'obligation faite aux collectivités.

En section d'investissement, les investissements majeurs seront financés par le prélèvement sur l'excédent de fonctionnement capitalisé, le solde d'exécution de la section d'investissement, les subventions.

A noter que la ville d'Isneauville a atteint 3 779 habitants au 1er janvier dernier.

- Les recettes de fonctionnement
Les recettes de fonctionnement sont issues principalement du produit fiscal et des dotations perçues par la commune. Ces dernières s'annoncent stationnaires en 2025.

- Tableau des dépenses / recettes 2023 et 2024

	2023	2024
Dépenses d'investissement	405 779.12	328 610.36
Recettes d'investissement	457 878.30	1 125 133.32
Solde d'investissement	52 099.18	796 522.96
Dépenses de fonctionnement	2 582 380.61	3 236 425.31
Recettes de fonctionnement	3 285 632.76	3 521 652.98
Solde de fonctionnement	703 252.15	285 227.67
Excédent	755 351.33	1 081 750.63

Les recettes annexes proviennent de l'activité des services, telles que les repas de cantine, l'activité extra et périscolaire, les locations de locaux communaux, le cimetière, les droits de place de voirie, la billetterie des manifestations.

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, plus précisément l'imposition des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières bâties et non bâties), la Ville dispose du seul pouvoir de fixer les taux des taxes foncières. La commune ne souhaite pas alourdir la pression fiscale supportée par nos concitoyens.

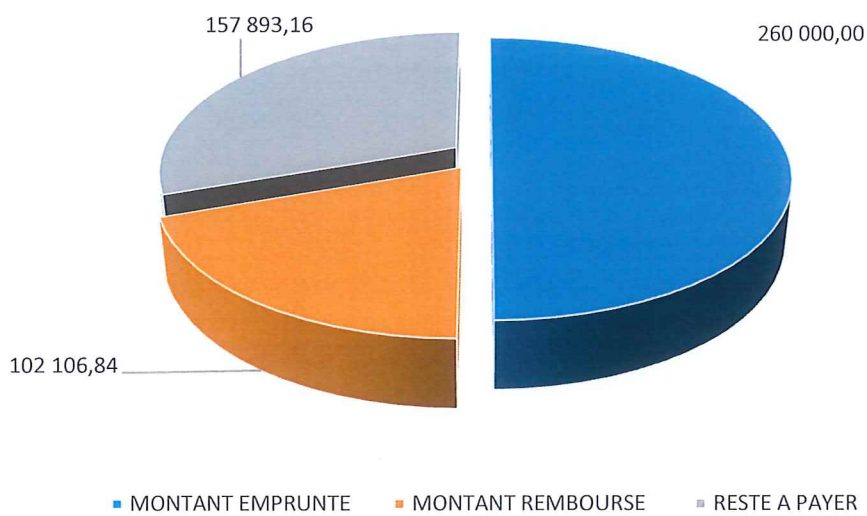
Ci-dessous, la proposition de renouvellement du tableau des taux approuvés par le Conseil Municipal au budget 2024 :

	2023	2024
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	57.43 %	57.43 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	53.67 %	53.67 %
TAXE HABITATION	12.76 %	12.76 %

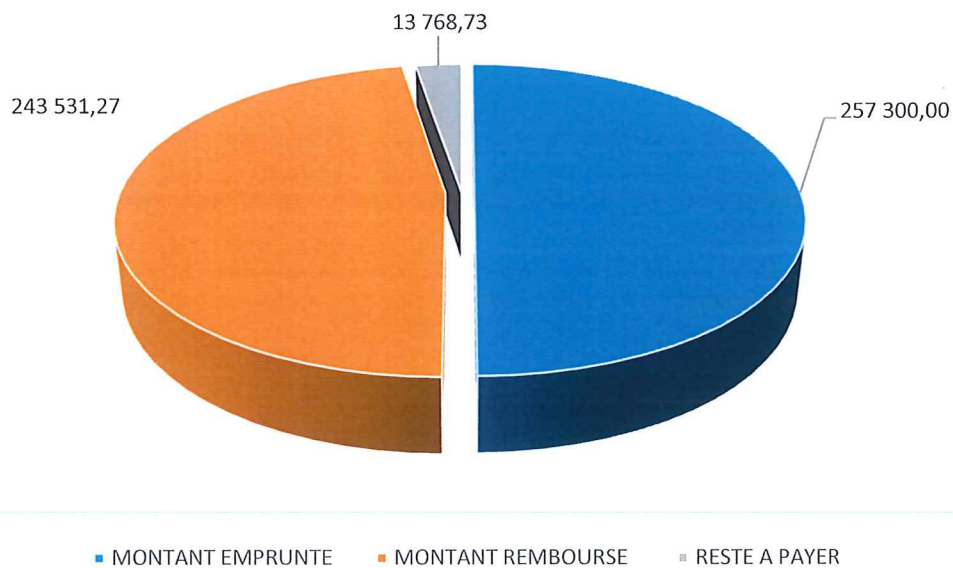
Les chiffres donnés au titre de l'année 2024 le sont sous réserve de l'établissement et l'approbation du Compte Administratif 2024 définitif.

Situation des emprunts :

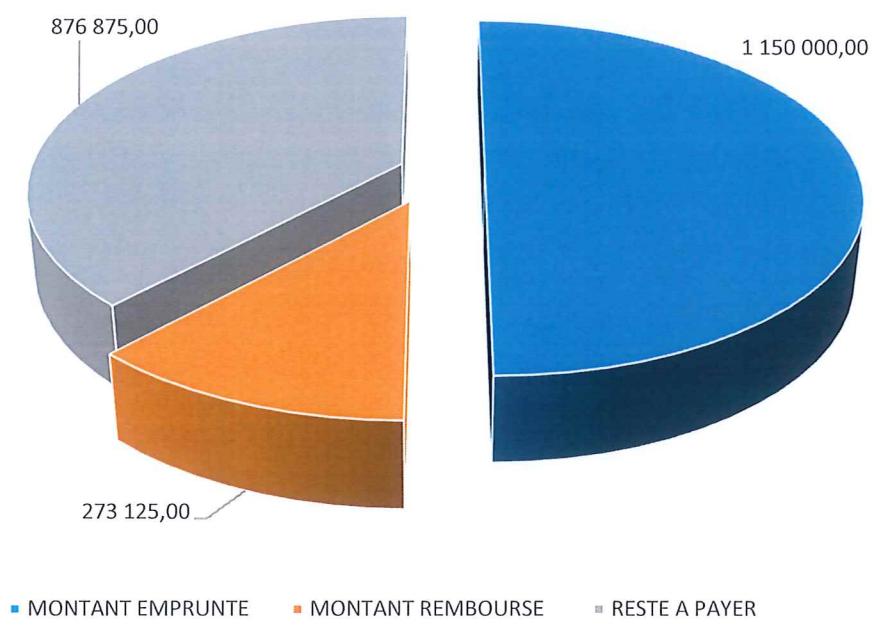
Emprunt CAISSE D'EPARGNE reste à payer en 2025 n°4548997
(fin 2035)- MAISON 132



Emprunt CAISSE D'EPARGNE Reste à payer en 2025
n°4430051 (fin 2025) - MAISON 199



Emprunt CAISSE D'EPARGNE reste à payer 2025
n°5453303 (fin 2039) - TERRAIN FROMONT



RESTES A REALISER 2024 BUDGET 2025

RESTES A REALISER DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 - PREPA BUDGET 2025						
OPERATIONS	ARTICLES	OBJETS	BUDGETISÉ 2024	MONTANT ENGAGÉ	RÉGLÉ	INFOS
20 VIDEO PROTECTION	2031	ETUDE AMO	8 000,00 €	7 428,00 €	2 598,00 €	4 830,00 €
	21538	RESEAUX VIDEO	70 000,00 €	56 314,01 €	18 000,00 €	38 314,01 €
24 VOIRIES	2128	RUE DE L'EGLISE/ VEGETAUX	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €
		ROND-POINT ENSEIGNE	8 000,00 €	7 741,80 €	0,00 €	7 741,80 €
		VOIRIE CENDRIERS	6 000,00 €	5 250,00 €	0,00 €	5 250,00 €
28 MAIRIE	2031	ETUDES TRAVAUX MAIRIE	40 000,00 €	9 000,00 €	2 250,00 €	6 750,00 €
TOTAUX			272 000,00 €	225 733,81 €	22 848,00 €	202 885,81 €

Rapport joint à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 18 mars 2025.



La Maire,
Sylvie LAROCHE